

# Scénario taux du 15 mai 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

## Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel	Prévisions					2026 2027				
	2026	2026	2026	2026	2026	2026	2026	2027	2027	2027	2027
	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	T4	T1	T2	T3	T4
Un jour Bdc <sup>1</sup>	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
10 ans Canada	3,48	3,55	3,50	3,50	3,45	3,40	3,35	3,25	3,25	3,35	3,45
Fonds féd. <sup>1</sup>	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,38	3,13	3,13	3,13	3,13
10 ans É.-U.	4,32	4,45	4,40	4,35	4,30	4,25	4,20	4,05	4,05	4,10	4,15
\$ CAN/\$ US	1,38	1,37	1,37	1,36	1,35	1,35	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30
\$ US/€	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17	1,18	1,18	1,19	1,20	1,21	1,22
\$ US/£	1,35	1,34	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,36	1,37	1,38
¥/\$ US	159	158	158	157	157	156	155	153	151	148	146

<sup>1</sup> fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en  
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale  
jennifer.lee@bmo.com

## Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste  
en chef délégué

### Accueil de M. Warsh

Le 15 mai marque le dernier jour du mandat de Jerome Powell à la présidence de la Réserve fédérale américaine (Fed). **Le mandat de quatre ans de Kevin Warsh commence** le lendemain, alors qu'il reprendra le siège laissé vacant par Stephen Miran au conseil des gouverneurs. Sa première réunion du Federal Open Market Committee à titre de président aura lieu les 16 et 17 juin, exactement un mois après son entrée en fonction. Le marché spéculait déjà au sujet de cette première réunion, sans parler des suivantes. Voici ce qui alimente les spéculations : 1) les dissensions plus bellicistes lors de la dernière réunion et l'annonce de M. Powell qu'il demeurera gouverneur pendant un certain temps encore; 2) le ton des données ultérieures qui ont souligné que l'inflation de base mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'indice des prix à la production (IPP) est plus élevée que prévu et que la croissance de l'emploi a encore une fois surpris à la hausse; 3) la préférence affichée de M. Warsh pour un taux des fonds fédéraux plus bas et son programme de *changement de régime*.

Le Federal Open Market Committee a laissé son taux directeur inchangé le mois dernier, la fourchette cible du taux des fonds fédéraux se situant entre 3,50 % et 3,75 %. Il s'agissait de la troisième pause consécutive après trois réductions de suite de 25 points de base (pdb) lors des trois dernières réunions de 2025. Le gouverneur Miran était dissident pour la sixième fois consécutive (soit pendant toute la durée de son mandat) et s'est prononcé en faveur d'une réduction du taux des fonds fédéraux (ou d'une réduction plus importante). Le marché se demande **si M. Warsh suivra la position conciliante de M. Miran**. À ce stade-ci, nous ne le pensons pas (du moins pas lors de la première réunion où M. Warsh agira à titre de président de la Fed), compte tenu du rôle traditionnel du président dans l'élaboration et la communication de la position consensuelle du comité.

La Fed a également maintenu ses prévisions inchangées en s'exprimant ainsi : « *En examinant l'étendue et le moment des rajustements additionnels à la fourchette cible du taux des fonds fédéraux...* » L'utilisation de l'expression « *l'étendue et le moment* » de façon intermittente constitue le langage utilisé depuis le début des réductions de taux en septembre 2024. Chaque fois que la modification était absente, cela a signalé une réduction lors de la prochaine réunion (septembre/novembre 2024; septembre/octobre 2025). Autrement, elle a annoncé une réduction aussi tôt qu'à la prochaine réunion ou après une pause. Ce « biais d'assouplissement » est devenu problématique pour certains membres du Federal Open Market Committee.

**Trois membres votants** (et probablement d'autres qui n'ont pas le droit de vote) étaient en faveur d'une modification du langage utilisé et ont exprimé leur **dissidence** en conséquence. La présidente de Fed de Cleveland, Mme Hammack, le président de la Fed de Minneapolis, M. Kashkari, et la présidente de la Fed de Dallas, Mme Logan, ont voté en faveur de la pause, « *mais pas en faveur de l'inclusion d'un biais d'assouplissement dans la déclaration pour le moment* ». Compte tenu du risque accru d'accélération de l'inflation en raison du choc pétrolier (et de la stabilisation du marché de l'emploi en arrière-plan), ils ont préféré une déclaration plus neutre pour indiquer qu'une réduction du taux n'était pas plus probable qu'une augmentation.

Il reste encore un mois complet de nouvelles données, mais **si le ton des rapports récents persiste, nous croyons que les « neutralistes » seront plus nombreux en juin**. Il est possible qu'au moins quatre autres membres votants (parmi les neuf restants) se joignent au trio du mois d'avril et qu'on laisse tomber le biais d'assouplissement. Le marché se demande si M. Warsh se rangera du côté de la majorité si elle souhaite, du moins pour un temps, orienter la politique un peu moins vers un assouplissement potentiel et davantage vers un possible resserrement.

Pour le reste, **il faudra du temps pour cocher tous les points du programme de « changement de régime » de M. Warsh**. Dans certains cas, il aura besoin de l'aide du Congrès. Par exemple, pour réduire considérablement le bilan de la Fed, il faut légiférer pour assouplir les règles sur la liquidité des banques (la liquidité prend souvent la forme de soldes de réserves qui dépassent actuellement 3 000 milliards de dollars et augmentent la taille du bilan). De plus, lorsque la Fed s'éloigne de son mandat (de promouvoir la stabilité des prix et l'emploi maximal), c'est souvent parce que le Congrès lui a conféré des pouvoirs en matière de réglementation et de surveillance.

Dans d'autres cas, M. Warsh aura besoin d'une majorité au sein du conseil des gouverneurs ou du Federal Open Market Committee pour apporter des changements. Offrir moins de prévisions (en modifiant ou en laissant tomber le graphique à points ou en donnant moins de conférences de presse) ou modifier la cible opérationnelle d'inflation (en utilisant la moyenne tronquée et les indices médians plutôt que l'indice de base) sont des pratiques de politique monétaire qui requièrent un vote (comme les décisions sur le taux des fonds fédéraux). Pour mettre en œuvre les mesures qu'il a annoncées lors de son audition devant le Congrès, Kevin Warsh devra convaincre les autres gouverneurs et présidents régionaux de se joindre à lui. Cela prendra du temps, mais il peut au moins compter sur les conseils de Jerome Powell pour l'instant.

Malgré l'arrivée d'un nouveau président de la Fed, nous **modifions nos prévisions** à l'égard du taux des fonds fédéraux. Nous prévoyons toujours que le point médian de la fourchette cible baissera de 50 pdb pour s'établir à 3,125 % au fil du temps, afin de s'arrimer sur la projection médiane du Federal Open Market Committee du niveau neutre. Cependant, compte tenu des dissensions du mois dernier et du ton des données subséquentes, **nous estimons maintenant que le passage à un niveau neutre sera reporté de trois mois, soit jusqu'en décembre-mars**.

**Banque du Canada** : La Banque du Canada (BdC) a laissé son taux directeur inchangé le 29 avril, la cible du taux du financement à un jour se situant à 2,25 %. Ce chiffre se situe au bas de l'estimation de 2,25 % à 3,25 % de la fourchette neutre de la Banque (une estimation qui a été confirmée de nouveau dans l'évaluation annuelle de la fourchette du Rapport sur la politique monétaire). Il s'agit de la quatrième pause consécutive, et le marché l'interprète comme étant la plus belliciste à ce jour.

Lors de la conférence de presse, le gouverneur Macklem a déclaré qu'« *il serait approprié de maintenir le taux directeur près du taux actuel pour faciliter l'ajustement dans l'économie et ramener l'inflation à la cible* », en supposant que les prix du pétrole baissent et que les tarifs douaniers américains restent inchangés. Il a toutefois reconnu que « *l'incertitude est plus élevée que d'habitude* » et que la « *politique monétaire pourrait devoir être souple* ». « *Nous pourrions devoir baisser davantage le taux directeur* » si les restrictions commerciales des États-Unis s'aggravent. Ou « *des hausses consécutives du taux directeur pourraient être nécessaires* » si les prix du pétrole restent élevés et qu'il y a des signes indiquant que cela alimente une « *inflation persistante et généralisée [qui] augmente* ». La référence à des **hausses consécutives** a troublé les acteurs sur le marché.

Se situant au bas de la fourchette neutre, le taux directeur est à 25 pdb d'y être inférieur, mais à 100 pdb de la dépasser. Cela signifie que s'il est nécessaire de passer à une politique indéniablement expansionniste ou restrictive, le **taux directeur subira des fluctuations asymétriques**. Cependant, au-delà de l'arithmétique, le marché constate que la banque centrale demeure très préoccupée par la persistance de l'inflation et prévoit au moins quelques hausses d'un quart de point d'ici la fin de l'année. Nous ne doutons pas que la Banque puisse relever le taux directeur, mais nous estimons que son horizon de resserrement est bien plus long que celui envisagé par le marché. Les principales mesures de l'inflation de base se comportent toutes très bien, et,

jusqu'à présent, il n'y a aucune preuve de retombées négatives des prix de l'énergie. De plus, le ralentissement du marché du travail et de l'économie en général devrait pouvoir absorber les pressions inflationnistes. Qui plus est, une incertitude importante à l'égard de la politique commerciale des États-Unis (tarifs douaniers liés aux articles 301 et 232) et de l'ACEUM pointe toujours à l'horizon. **Nous estimons que la BdC maintiendra le statu quo encore longtemps.**

**Taux obligataires :** Les taux des obligations du Trésor à 10 ans ont clôturé à 4,59 % le 15 mai, soit leur plus haut niveau depuis juillet dernier. Juste avant le début de la guerre en Iran, le 28 février, les taux avaient clôturé à 3,97 %, pour une rare fois sous les 4,00 %. La hausse subséquente des prix du pétrole a alimenté les attentes d'inflation (le taux d'inflation neutre des titres du Trésor protégés contre l'inflation a progressé de 24 pdb au total), le reste des ventes massives nettes de 62 pdb reflétant la combinaison d'un risque d'inflation accru et d'un profil prévu moins positif (et plus risqué) pour le taux des fonds fédéraux de la Fed. À l'heure actuelle, le marché anticipe une probabilité de plus de 80 % d'une hausse des taux d'ici la fin de l'année.

**La baisse des perspectives budgétaires** en raison du remboursement des tarifs douaniers imposés en vertu de l'*International Emergency Economic Powers Act* (IEEPA) (166 milliards de dollars plus les intérêts selon la Customs and Border Protection [CBP]) et du coût de la guerre en Iran ajoute également de subtiles pressions à la hausse sur les taux de rendement. Par ailleurs, les discussions sur la possibilité de réduire le bilan de la Fed n'aident pas non plus, car le marché devra absorber ce que la Fed réduira. Même si des réductions des taux directeurs de 50 pdb (d'ici mars) devraient exercer des pressions à la baisse sur les taux de rendement, la moyenne mensuelle restera probablement à au moins 4,00 %, en l'absence de perspectives croissantes de baisses importantes de la Fed (plus de 25 pdb) ou d'une escalade des risques de récession. Par ailleurs, la détérioration des données budgétaires fondamentales (pour laquelle les investisseurs exigent des taux de rendement plus élevés en compensation) devrait également contribuer à maintenir les taux de rendement au-dessus de 4,00 %. (Les investisseurs sont également préoccupés par l'érosion de l'indépendance de la Fed et de la domination du dollar américain.)

Pour le reste, les **écarts de taux entre les obligations canadiennes et américaines à 10 ans** sont devenus plus négatifs, en raison de la hausse des taux de rendement des obligations du Trésor. L'écart a clôturé à -91 pdb le 15 mai, soit le plus négatif depuis la mi-novembre, malgré les prévisions du marché monétaire de quelques hausses d'un quart de point du taux directeur par la BdC d'ici la fin de l'année (comparativement à moins d'une pour la Fed). Apparemment, les acteurs du marché obligataire prêtent plus d'attention aux bons résultats du Canada en matière d'inflation de base et à une situation budgétaire qui ne s'aggrave pas autant qu'au sud de la frontière. Cependant, nous nous attendons à ce que les écarts recommencent à devenir moins négatifs, surtout à mesure que la Fed recommencera à réduire le taux des fonds fédéraux et que la BdC maintiendra le statu quo. La tendance vers un creux autour de -60 devrait être cahoteuse, la détérioration budgétaire au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, stimulant une certaine volatilité (à l'exception des provinces productrices de pétrole).

**Dollar américain :** Le billet vert a gagné du terrain au début de la guerre en Iran en assumant son rôle traditionnel de valeur refuge dans un contexte d'escalade des risques géopolitiques et économiques mondiaux. Selon l'indice du *Wall Street Journal*, la monnaie s'est appréciée de 2,7 % à son sommet du 30 mars (par rapport à la clôture du 27 février). Cependant, comme un cessez-le-feu « fragile » est survenu au début d'avril et qu'il a semblé tenir le coup en grande partie, ce qui a réduit les risques susmentionnés, le dollar s'est déprécié. Tous les gains enregistrés après le début de la guerre avaient été perdus en date de la première semaine de mai. Cette semaine, le billet vert a recommencé à gagner du terrain, cette fois-ci en raison du risque accru de hausse du taux des fonds fédéraux par la Fed à la suite de rapports inquiétants sur l'inflation.

Nous nous attendons toujours à ce que la prochaine décision de la Fed soit une réduction du taux des fonds fédéraux, plutôt qu'une hausse et, lorsque le marché commencera à sentir le mouvement d'assouplissement, la monnaie devrait repartir à la baisse. En attendant, le dollar pourrait s'apprécier davantage, mais il n'atteindra pas le sommet enregistré après le début de la guerre selon nous (à moins que les bombardements reprennent). Si l'on compare les moyennes de décembre, nous prévoyons que le billet vert baissera de près de 2 % cette année (par rapport aux grandes devises).

**Dollar canadien :** La hausse des prix du pétrole causée par la guerre en Iran a d'abord soutenu le huard, mais seulement pendant une ou deux semaines. Les facteurs qui stimulaient le billet vert ont fini par dominer, même si le marché anticipait des hausses du taux directeur par la Banque du Canada, mais, jusqu'à récemment, pas par la Fed. À la fin de mars, la devise avait perdu 2,2 % par rapport au dollar américain, mais elle a tout récupéré, et même un peu plus, à la fin d'avril (+2,6 %), car le dollar américain s'est déprécié. Les propos bellicistes de la Banque ont également contribué, mais pas de façon durable en raison de la spéculation croissante des marchés à l'égard des hausses du taux des fonds fédéraux par la Fed qui prend le dessus.

Lorsque le marché prévoira de nouveau des baisses du taux des fonds fédéraux par la Fed et qu'elles se concrétiseront, le dollar canadien devrait selon nous suivre une tendance à l'appréciation et atteindre 1,33 \$ CA (0,752 \$ US), ce qui représente un gain de 3 ½ % sur 12 mois d'ici la fin de 2026. C'est mieux que la plupart des grandes économies, alors que l'économie canadienne se redresse après avoir été touchée de façon disproportionnée par la politique commerciale des États-Unis. Mais ce dernier facteur demeure un risque majeur pour le huard et une incertitude importante se profile toujours à l'horizon à l'égard des tarifs douaniers imposés en vertu des articles 301 et 232 et de la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

### À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Les banques centrales sont désormais toutes bellicistes d'une façon ou d'une autre... certaines depuis un certain temps (au Japon), alors que d'autres viennent tout juste de le devenir. Dans tous les cas, en avril et au début mai, les marchés financiers ont été témoins de **divers degrés de bellicisme**, en particulier en ce qui a trait à la façon dont les décideurs ont voté.

La **Banque du Japon** a été la première à resserrer sa politique monétaire en 2024, lentement, mais de façon mesurée. Elle a résisté en raison de l'élection de la première ministre Takaichi, puis, encore une fois, à cause de l'incertitude créée par la guerre en Iran. Cependant, comme l'inflation demeure au-dessus de la cible, que les prix de l'énergie augmentent et que le yen demeure faible malgré les interventions du ministère des Finances, le moment de reprendre les hausses du taux directeur approche. Après qu'un tiers (trois membres) du conseil de la politique monétaire a exprimé sa dissidence en faveur d'une augmentation du taux directeur lors de la plus récente réunion du 28 avril, nous nous attendons à ce que la banque l'augmente de 25 ppb pour le porter à 1,00 % le 16 juin.

Par ailleurs, la **Banque de réserve d'Australie** a emboîté le pas plus tôt cette année et a augmenté son taux directeur à trois reprises. La plus récente hausse était de 25 ppb en mai pour le porter à 4,35 %, un sommet en 16 mois. Cette hausse est entièrement attribuable à l'inflation, les derniers rapports de la semaine précédant l'annonce de la politique monétaire montrant que les prix dépassaient de loin la cible. La déclaration a tout de même semblé belliciste, soulignant « *les premiers signes indiquant que de nombreuses sociétés subissent des pressions sur les coûts cherchent à augmenter le prix de leurs biens et services* », que les attentes inflationnistes à court terme augmentent et que « *l'inflation devrait rester au-dessus de la cible pendant un certain temps* », les risques étant orientés à la hausse. Cependant, la banque a fait état d'une pause, car cette dernière hausse du taux directeur laisse la politique monétaire « *en bonne position pour réagir à l'évolution de la situation* ». De plus, la **gouverneure Bullock** a déclaré lors de la conférence de presse que, compte tenu de cette hausse, la Banque de réserve d'Australie « *dispose maintenant d'une marge de manœuvre pour être à l'affût des risques d'inflation, tant à la hausse qu'à la baisse* ». Autrement dit, le conseil fera une pause. La prochaine réunion aura lieu le 16 juin, et nous nous attendons déjà à ce que la politique demeure inchangée. Entre-temps, nous maintenons toujours notre prévision d'une hausse du taux directeur en août, mais tout cela dépendra des données.

La **Banque d'Angleterre** se trouve dans une position difficile. Lors des deux dernières réunions, la Banque a maintenu le statu quo, mais le ton était belliciste. En fait, lors de la dernière réunion d'avril, l'économiste en chef Huw Pill, seul dissident, a voté en faveur d'une hausse du taux directeur, tandis que même la très conciliante Swati Dhingra a déclaré que l'équilibre des risques d'inflation « *a évolué à la hausse* ». Il y a toutefois un nouveau membre très accommodant en ville, son nom est Alan Taylor. Il a été en faveur du statu quo « *pendant un certain temps, puis... a adopté une position neutre ou accommodante.* » Les marchés ont interprété l'annonce de façon belliciste, de sorte que le **gouverneur Bailey** est rapidement intervenu et a balayé du revers de la main les attentes de hausse du taux directeur, comme il l'avait fait en mars. « *Je tiens vraiment à faire passer le message : non, nous n'envoyons pas un genre de signal un peu clandestin laissant entendre que le taux directeur augmentera malgré la décision prise aujourd'hui... le statu quo d'aujourd'hui est réel.* » **Laurence Mutkin, notre directeur général et chef de la stratégie des taux pour la région EMOA**, voit la situation comme suit : « *Le comité de la politique monétaire a reconnu que les conditions monétaires ont été dictées par le marché, plutôt que par les politiques, et que les choix politiques eux-mêmes seront réactifs et non proactifs. Autrement dit, ils dépendront de l'État. Pour le moment, tout ce qui touche au taux directeur au Royaume-Uni*

*dépend donc des prix de l'énergie et des événements politiques, et de la réaction des agents économiques à ces facteurs.* » Les turbulences politiques entourant le premier ministre Starmer (pendant combien de temps restera-t-il au 10, Downing Street?) portent également à croire que la Banque pourrait devoir attendre avant de faire quoi que ce soit à court terme. Nous continuons de croire que la Banque maintiendra le statu quo cette année.

Terminons avec la **Banque centrale européenne**. La banque centrale n'a pas modifié son taux directeur depuis le milieu de 2025, même si certains membres semblent de plus en plus bellicistes. Lors de la plus récente réunion du 30 avril, la **présidente Lagarde** a révélé qu'une **hausse du taux directeur avait fait l'objet de discussions** « *en profondeur* », même si le Conseil des gouverneurs a décidé à l'unanimité de laisser le taux inchangé. De toute évidence, les membres ne s'engagent à rien, car ils n'ont pas encore observé les effets de second tour de la hausse des prix de l'énergie et des aliments. Qui plus est, les chefs d'entreprise leur ont dit qu'ils « *n'avaient aucunement l'intention* » d'augmenter les salaires « *de façon importante* ». La présidente Lagarde a également souligné qu'il restait encore du temps avant la décision du 11 juin pour analyser beaucoup de données et de nouveaux scénarios de référence. Elle a fait un autre commentaire intéressant : « **Je crois connaître la direction que nous prendrons.** » À la suite de la réunion, les sources habituelles sont sorties de l'ombre et ont indiqué qu'une hausse de taux en juin était « *très probable* » et que le conseil s'entendait sur le fait que la BCE devait agir. Mais tenons bon... « *nous pouvons attendre jusqu'en juin* ». De plus, « *plusieurs* » ont estimé qu'au moins deux hausses du taux directeur seraient nécessaires, à moins que la guerre prenne fin et que le cours du Brent baisse. Depuis, certains chefs des banques centrales, notamment ceux de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Estonie, ont tenu des propos bellicistes, ce qui laisse croire qu'ils font partie de ceux qui prévoient une hausse du taux directeur le 11 juin. Nous maintiendrons notre position d'une politique stable jusqu'à ce que les données montrent le contraire.

**Conclusion** : Tout repose sur la durée... la durée de la guerre en Iran et, par la suite, le temps qu'il faudra pour réparer les infrastructures endommagées. Surveillez les attentes d'inflation, la croissance des salaires et le bon vieil IPC. Entre-temps, nous nous attendons toujours à ce que la Banque du Japon et la Banque de réserve d'Australie augmentent leur taux directeur, et à ce que la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre maintiennent un statu quo prudent, tout en étant prêtes à agir. Il leur suffit d'une très bonne raison pour le faire.

## Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel	Prévisions					2026				
	2026 Avril	2026 Mai	2026 Juin	2026 Juill.	2026 Août	2026 Sept.	2026 T4	2027 T1	2027 T2	2027 T3	2027 T4
<b>Dollar canadien</b>											
\$ CAN/\$ US	1,38	1,37	1,37	1,36	1,35	1,35	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30
\$ US/\$ CAN <sup>1</sup>	0,727	0,730	0,733	0,736	0,738	0,741	0,747	0,753	0,758	0,763	0,768
Pondéré en fonction des échanges	113,3	113,6	113,9	114,3	114,7	115,0	115,8	116,4	116,8	117,2	117,5
<b>Dollar US</b>											
Pondéré en fonction des échanges <sup>2</sup>	119,0	118,7	118,5	118,3	118,1	117,9	117,5	116,9	116,2	115,6	114,9
<b>Monnaies européennes</b>											
Euro <sup>1</sup>	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17	1,18	1,18	1,19	1,20	1,21	1,22
Danemark (couronne)	6,39	6,40	6,40	6,40	6,35	6,35	6,35	6,30	6,25	6,20	6,15
Norvège (couronne)	9,45	9,30	9,30	9,25	9,25	9,25	9,20	9,15	9,05	9,00	8,90
Suède (couronne)	9,27	9,35	9,35	9,35	9,35	9,30	9,30	9,25	9,15	9,10	9,00
Suisse (franc)	0,79	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,77	0,77	0,76	0,76	0,75
R.-U. (livre sterling) <sup>1</sup>	1,35	1,34	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,36	1,37	1,38
<b>Monnaies asiatiques</b>											
Chine (yuan)	6,84	6,80	6,80	6,79	6,79	6,79	6,78	6,78	6,77	6,76	6,75
Japon (yen)	159	158	158	157	157	156	155	153	151	148	146
Corée (won)	1 484	1 485	1 485	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 485	1 485
Inde (roupie)	93,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,4	95,3	95,2	95,1
Singapour (dollar)	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,27	1,27	1,27	1,27
Malaisie (ringgit)	3,97	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,90
Thaïlande (baht)	32,3	32,5	32,5	32,5	32,5	32,5	32,5	32,4	32,4	32,4	32,3
Philippines (peso)	60,3	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,3	61,3	61,2	61,2	61,1
Taiwan (dollar)	31,7	31,5	31,5	31,5	31,5	31,4	31,4	31,4	31,3	31,3	31,3
Indonésie (rupiah)	17 139	17 435	17 430	17 420	17 415	17 405	17 390	17 370	17 350	17 330	17 310
<b>Autres monnaies</b>											
Australie (dollar) <sup>1</sup>	0,709	0,720	0,721	0,721	0,722	0,723	0,724	0,726	0,727	0,728	0,730
N.-Z. (dollar) <sup>1</sup>	0,585	0,590	0,591	0,593	0,594	0,596	0,599	0,603	0,606	0,610	0,614
Mexique (peso)	17,45	17,30	17,25	17,20	17,15	17,15	17,05	16,90	16,80	16,65	16,55
Brésil (real)	5,03	5,00	5,00	4,95	4,90	4,90	4,85	4,80	4,75	4,75	4,70
Afrique du Sud (rand)	16,6	16,6	16,6	16,5	16,5	16,4	16,3	16,2	16,0	15,9	15,8
<b>Taux croisés</b>											
<b>Vis-à-vis du dollar canadien</b>											
Euro (C\$/€)	1,61	1,60	1,60	1,60	1,59	1,59	1,58	1,58	1,58	1,58	1,59
R.-U. (livre sterling) (C\$/£)	1,85	1,84	1,83	1,83	1,82	1,82	1,80	1,80	1,80	1,80	1,79
Japon (yen) (¥/C\$)	116	115	115	116	116	116	116	116	114	113	112
Australie (dollar) (C\$/A\$)	0,98	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98	0,97	0,96	0,96	0,95	0,95
<b>Vis-à-vis de l'euro</b>											
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,88	0,88	0,88	0,88
Japon (yen) (¥/€)	186	185	185	184	184	184	183	182	180	179	177

<sup>1</sup> (\$ US par unité monétaire locale); <sup>2</sup> indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions					2026 2027				
	2026 Avril	2026 Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Canada</b>											
Taux cible à 1 jour (fin de période)	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux cible à 1 jour	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
CORRA <sup>2</sup>	2,29	2,26	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Bon à 3 mois	2,27	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
6 mois	2,36	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40
1 an	2,56	2,65	2,60	2,60	2,55	2,55	2,50	2,45	2,45	2,45	2,45
Obligation à 2 ans	2,83	2,95	2,90	2,85	2,75	2,70	2,55	2,50	2,50	2,50	2,50
3 ans	2,93	3,05	3,00	2,95	2,90	2,85	2,75	2,70	2,70	2,75	2,75
5 ans	3,10	3,20	3,15	3,15	3,10	3,05	2,95	2,90	2,95	2,95	2,95
7 ans	3,26	3,35	3,30	3,30	3,25	3,20	3,15	3,15	3,15	3,20	3,20
10 ans	3,48	3,55	3,50	3,50	3,45	3,40	3,35	3,25	3,25	3,35	3,45
30 ans	3,90	3,90	3,90	3,85	3,80	3,75	3,70	3,60	3,60	3,70	3,80
Taux préférentiel	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45
<b>États-Unis</b>											
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,38	3,13	3,13	3,13	3,13
Taux cible des fonds fédéraux	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,57	3,34	3,13	3,13	3,13
EFFR <sup>3</sup>	3,64	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,57	3,34	3,13	3,13	3,13
SOFR <sup>4</sup>	3,64	3,59	3,60	3,60	3,60	3,60	3,54	3,32	3,12	3,12	3,12
Bon à 3 mois	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,60	3,35	3,05	3,05	3,05
6 mois	3,72	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,70	3,40	3,15	3,15	3,15
1 an	3,69	3,80	3,75	3,70	3,70	3,65	3,55	3,30	3,15	3,15	3,20
Obligation à 2 ans	3,80	3,95	3,90	3,80	3,70	3,65	3,45	3,20	3,15	3,20	3,25
3 ans	3,82	4,00	3,95	3,85	3,80	3,75	3,60	3,40	3,35	3,40	3,45
5 ans	3,94	4,10	4,05	4,00	3,95	3,90	3,80	3,60	3,60	3,65	3,70
7 ans	4,12	4,25	4,20	4,15	4,10	4,05	4,00	3,85	3,80	3,85	3,90
10 ans	4,32	4,45	4,40	4,35	4,30	4,25	4,20	4,05	4,05	4,10	4,15
30 ans	4,91	5,00	4,95	4,90	4,85	4,85	4,75	4,60	4,60	4,65	4,70
Taux préférentiel	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,69	6,46	6,25	6,25	6,25
<b>Autres pays du G7</b>											
BCE - facilité de dépôt <sup>1</sup>	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Allemagne - oblig. d'État à 10 ans	3,02	3,05	3,05	3,05	3,10	3,10	3,10	3,10	3,00	2,90	2,80
Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre <sup>1</sup>	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75
SONIA <sup>5</sup>	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73
R.-U. - oblig. d'État à 10 ans	4,87	5,00	5,00	4,95	4,95	4,90	4,85	4,80	4,70	4,60	4,50
Banque du Japon - 1 jour <sup>1</sup>	0,75	0,75	1,00	1,00	1,00	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Japon - oblig. d'État à 10 ans	2,42	2,50	2,49	2,47	2,46	2,44	2,41	2,40	2,40	2,40	2,40

<sup>1</sup> fin de période; <sup>2</sup> Canadian Overnight Repo Rate Average; <sup>3</sup> Effective Fed Funds Rate; <sup>4</sup> Secured Overnight Financing Rate;

<sup>5</sup> Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

**Accessibilité de la recherche économique :** Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

### Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

**Aux résidents de l'Australie :** BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

**Aux résidents du Canada :** BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

**Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») :** Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

**Aux résidents du Royaume-Uni :** Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

**Aux résidents de Hong Kong :** À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (N° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

**Aux résidents d'Israël :** BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

**Aux résidents de la Corée :** Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

**Aux résidents du Japon :** Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

**Aux résidents de Taïwan :** Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

**Aux résidents de la République populaire de Chine :** Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

**Aux résidents de Singapour :** Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf à) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

**Aux résidents de Thaïlande :** Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

**Aux résidents des États-Unis :** BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retrasmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

<sup>MO</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier